



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ouverture d'une formation d'assistant en soins et santé communautaire à l'école de Saint-Loup

Les institutions sanitaires vaudoises subissent actuellement une pénurie de personnel soignant qualifié. Le Département de la formation et de la jeunesse va donc augmenter le nombre des places d'apprentissage pour les assistants en soins et santé communautaire, notamment en ouvrant une nouvelle filière à l'école de Saint-Loup. Cette mesure permettra à terme de délivrer 150 certificats fédéraux de capacité par année.

Les besoins actuels en personnel soignant qualifié, notamment les assistants en soins et santé communautaire (ASSC), demandent l'arrivée sur le marché du travail de 150 personnes par année alors qu'il n'y a pour l'heure que 50 certificats fédéraux de capacité d'ASSC délivrés annuellement pour le canton de Vaud.

Afin de développer cette filière, le DFJ a pris différentes mesures pour la période 2004-2008 : stabiliser les effectifs de l'Ecole en soins infirmiers de Subriey ; confirmer l'augmentation d'une classe pour l'Ecole de Morges ; confier à l'Ecole de Saint-Loup une classe d'ASSC à plein temps et une classe duale pour adultes. La possibilité de formation duale est une nouveauté pour les ASSC. Prévue sur trois ans, elle est destinée aux collaborateurs sans qualifications actuellement engagés afin qu'ils puissent acquérir une formation reconnue en cours d'emploi. A terme, ces mesures permettront de former annuellement les 150 personnes nécessaires au bon fonctionnement des institutions sanitaires vaudoises.

Pour rappel, le Conseil de Fondation de l'Institut des diaconesses de Saint-Loup et le DFJ avaient décidé le 10 juillet 2003 de fermer la filière HES faute d'inscriptions. La création de la filière ASSC permet de sauvegarder les actuelles places de travail, tout en mettant à profit les locaux utilisés jusqu'ici par la filière HES. Par ailleurs, la possibilité - nouvelle - de formation duale pour adultes dans le domaine des ASSC permettra au personnel actuellement engagé sans qualifications d'obtenir un CFC relatifs à leurs compétences.

Sur le plan financier, l'augmentation des capacités de formation d'ASSC n'a aucune conséquences sur le budget 2004 de l'Etat de Vaud, l'investissement étant compensé par des diminutions de charge.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 22 janvier 2004

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DFJ, Jean-Pierre Rochat, chef du Service de la formation professionnelle, Rue Saint-Martin 24,
1014 Lausanne, tél. 021 316 63 06